RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agreste
La statistique, l'évaluation et la prospective du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

ÉTUDES | MARTINIQUE

JANVIER 2023 N° 1

Recensement agricole 2020

2 680 exploitations agricoles à la Martinique

En 2020, la Martinique compte 2 680 exploitations agricoles, soit 19% de moins qu'en 2010 lors de leur dernier recensement. Les exploitations valorisent désormais en moyenne 8,2 ha (+ 8.2 %). Les moyennes exploitations sont les seules à voir leur effectif s'accroître. La baisse du nombre d'exploitations est plus marquée parmi les très petites exploitations (- 26 %). Les salariés agricoles assurent toujours l'essentiel du travail (55%) avec les chefs d'exploitation (35 %) au détriment de l'aide familiale (- 2 %) et de la main-d'œuvre saisonnière (- 4 %).

La disparition des petites exploitations en baisse

Entre 2010 et 2020, le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit mais à un rythme ralenti par rapport à la décennie précédente : - 2 % par an entre 2010 et 2020, contre - 5 % entre 2000 et 2010. En 2020, on compte ainsi 2 680 exploitations agricoles à la Martinique, soit 19 % de moins qu'en 2010. La surface agricole utilisée (SAU) baisse également de 12 % par rapport à 2010. Moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent. En 2020, une exploitation agricole dispose en moyenne de 8,2 hectares, soit 0,6 hectares de plus qu'en 2010 et 4 de plus qu'en 2000 (*graphique 1*). La moitié des exploitations valorise une superficie qui n'excède pas 3 hectares tandis que seulement un dixième en cultive plus de 13.

Graphique 1
En 20 ans, la superficie moyenne des exploitations a doublé
Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne

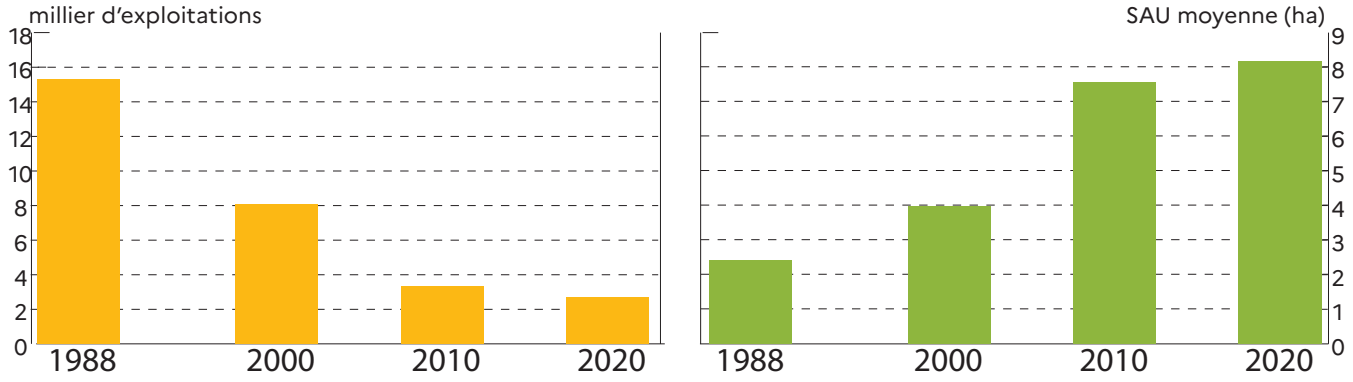

Champ : Martinique.
Source : Agreste - Recensements agricoles

#RA2020 RECENSEMENT AGRICOLE

Tableau
Le recensement agricole en quelques chiffres

	2010	2020	Évolution 2020/2010
Exploitations	3 307	2 680	- 19 %
dont à spécialisation végétale (%)	*54,6*	*52,2*	*-2,2 points*
à spécialisation animale (%)	*30,5*	*30,6*	*+0,1 point*
mixtes (polyculture et/ou polyélevage) (%)	*14,7*	*16,9*	*+2,2 points*
Exploitations sous statut individuel	2 994	2 302	- 23 %
Part des exploitations en agriculture biologique[1] (%)	0,4	3,3	+ 2,9 points
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine[2] (%)	1,8	3,7	+ 1,9 points
Part des exploitations vendant en circuit court[3] (%)	69,4	64,6	-4,8 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (*nombre de personnes*)	3 400	2 750	- 19 %
dont ayant 60 ans ou plus (%)	*25,0*	*36,1*	*+ 11,1 points*
femmes (%)	*16,1*	*16,6*	*+ 0,5 point*
Travail agricole (*nombre d'ETP*)[4]	7 747	5 741	- 26 %
SAU totale (*ha*)	24 982	21 890	- 12 %
dont prairies (artificielles, temporaires, permanentes) (%)	*34,2*	*34,3*	*+ 0,1 point*
banane fruit (%)	*25,6*	*25,4*	*- 0,2 point*
canne à sucre (%)	*16,3*	*18,4*	*+ 2,1 points*
SAU moyenne (*ha*)[5]	7,5	8,2	+ 9 %
Cheptel (*nombre d'UGB*)	28 017	21 775	- 22 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).
2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.
3. Fleurs et plantes exclues en 2010.
4. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).
5. Y compris exploitations sans SAU.
Champ : Martinique.
Source : Agreste - Recensements agricoles

Toujours une grande majorité de « micro-exploitations »

Malgré un ralentissement, en 10 ans plus d'un quart des micro-exploitations (moins de 25 000 € de production brute standard, *cf. Méthodologie*) a disparu (*graphique 2*). Parallèlement la SAU valorisée par celles-ci baisse d'autant (- 22 %, - 1400 ha), mais dans le même temps, la main-d'œuvre, elle, baisse d'un tiers (- 600 ETP) pour cette catégorie d'exploitation.

En 2020 les micros (moins de 25 000 € de PBS) et petites exploitations (de 25 000 à 100 000€ de PBS) représentent près de 90 % des exploitations (2 350) mais occupent seulement 40 % de la SAU (9 350 ha) et de la main-d'œuvre (2 420 ETP), elles restent majoritaires dans les filières élevage, polyculture-poly-élevage, canne et maraîchage.

À l'opposé si le nombre des grandes exploitations (plus de 250 000 euros de PBS) baisse de 9 % depuis 2010, la SAU de cette catégorie ne baisse que de 2 % (- 200 ha) en 10 ans, mais la main-d'œuvre, elle, a chuté de 25 % (- 840 ETP) dans le même temps. Les grandes exploitations sont majoritaires dans la catégorie fruits avec la banane export et la catégorie grandes cultures avec la canne à sucre.

Graphique 2
Seul le nombre des moyennes exploitations augmente
Taille économique[1] des exploitations en 2010 et 2020

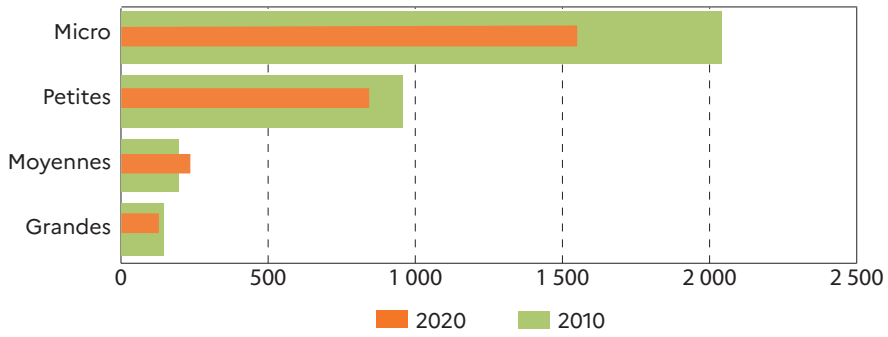

1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».
Champ : Martinique.
Source : Agreste - Recensements agricoles

Une érosion continue des filières de production animales

En 2010 la majorité des cultures légumières étaient classées en « légumes de plein champs » et rattachées à l'orientation technique des exploitations (Otex) Grandes Cultures. Elles sont désormais plutôt rattachées au maraîchage, d'où les - 762 exploitations dans la 1e catégorie et les + 336 dans la seconde (*graphique 3*). En fait il y a une baisse d'environ 400 exploitations en filière légumes, ce sont principalement les micro-exploitations disparues en 10 ans citées précédemment. De même pour les filières bovin/ovin/caprin, la baisse de 20 % des exploitations en 10 ans est en partie liée à la disparition de 150 micro-exploitations, dans ces catégories. L'Otex présentant le plus grand nombre d'exploitation est celle des fruits et cultures pérennes, dans laquelle nous retrouvons la filière banane et arboriculture fruitière. Cette Otex reste stable à plus de 600 exploitations (+ 20 en 10 ans).

Graphique 3

Le nombre d'exploitation de la filière végétale se maintient

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution

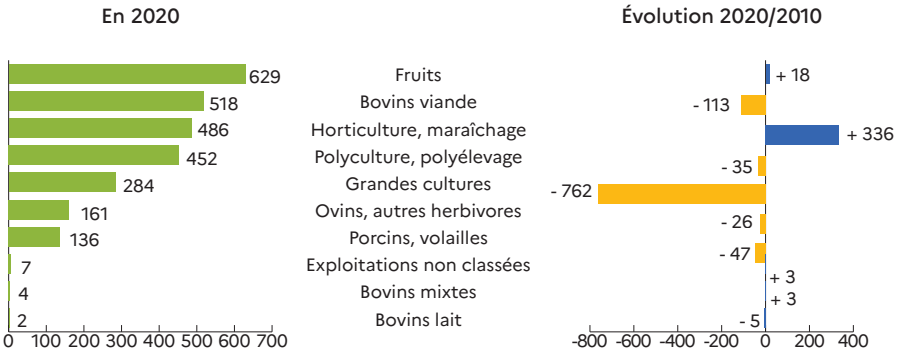

Champ : Martinique.
Source : Agreste - Recensements agricoles

Évolution des cheptels de 2000 à 2020

Bovins-Ovins-Caprins-Porcins

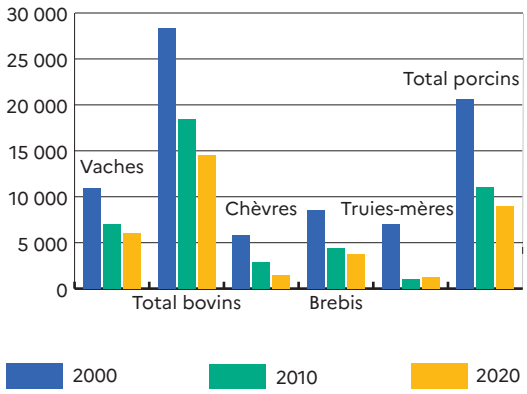

	Exploitations			Cheptel (têtes)		
	2000	2010	2020	2000	2010	2020
Vaches laitières	125	15	12	663	244	117
Vaches nourrices	2 699	946	827	10 265	6 794	5 932
Vaches (total)	2 824	961	839	10 928	7 038	6 049
Total bovins	3 748	1 396	1 047	28 342	18 477	14 511
Chèvres	969	276	180	5 833	2 838	1 510
Brebis	1 583	345	265	8 520	4 461	3 738
Truies-mères	1 361	143	130	7 059	1 073	1 252
Total porcins	1 978	223	200	20 621	11 093	8 958
Poulets de chair et coqs	536	185	145	170 483	266 670	250092

Parmi les ruminants, ce sont les effectifs de chèvres qui baissent le plus (- 46 %) en 10 ans pour arriver à 1 500 têtes. Le nombre de brebis baissent nettement moins (- 16 %) avec 3 700 brebis recensées en 2020. Paradoxalement le nombre total de bovins (- 20 %) diminue plus rapidement que le nombre de vaches (- 14 %), ce qui peut indiquer une baisse de fertilité ou bien que les temps d'engraissement ou de garde des autres types de bovins (veaux, taurillons, bœufs, taureaux) diminue .

Concernant les élevages hors-sol, les chiffres provisoires montrent une augmentation du nombre de truies (1 250 truies, + 17 %), alors que dans le même temps le nombre total de porcins diminue (8 900, - 19 %). Par manque de débouchés, les truies sont-elles gardées plus longtemps en élevage, générant ainsi une augmentation du cheptel mais avec une baisse du nombre de porcelets produits ? Est-ce un effet conjoncturel de la crise Covid en 2020 ou bien plus structurel en lien avec la gestion technico-économique des exploitations ?

Enfin c'est en filière volaille que les effectifs sont les plus stables avec une baisse de 6 % des effectifs en volaille de chair et de l'ordre de 9 % en poules pondeuses.

Un taux élevé de main-d'oeuvre salariée

En 2020, l'agriculture emploie 5 430 ETP à l'année, auquel s'ajoute 310 ETP saisonniers. Ce qui représente au total 5 740 ETP (*graphique 4*). Cependant 40% des exploitations utilisent moins d'un ETP et un quart des exploitations moins de 0,5 ETP. La main-d'œuvre salariée en hausse de 3% depuis 2010, prédomine toujours. La Martinique est la 1ere région en pourcentage de MO salariée. Le recours à la main-d'œuvre saisonnière est en légère baisse, 5% en 2020 contre 9% en 2010.

Graphique 4
Le travail salarié toujours majoritaire
Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles[1] (ETP)

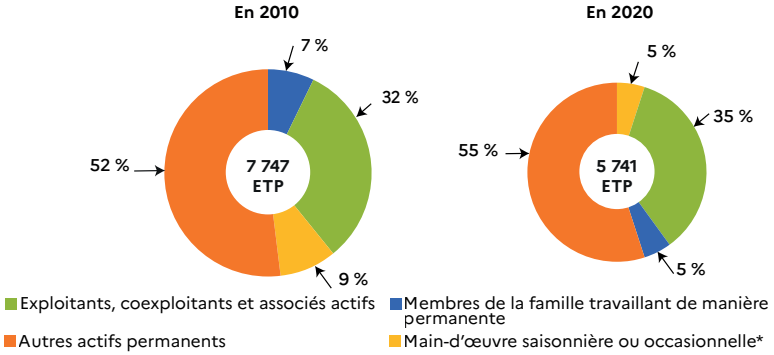

1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...). 2. Coexploitants familiaux inclus.
Champ : Martinique.
Source : Agreste - Recensements agricoles

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...) ;
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'unité de gros bétail (UGB) est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

STATISTIQUE PUBLIQUE

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation
et de la Forêt de Martinique
Service de l'information statistique, économique
et prospective
Jardin Desclieux 97200 Fort de France

Directrice de la publication : Vincent PFISTER
Composition : DAAF SISEP
Dépôt légal : À parution
© Agreste 2023